



15ème législature

Question N° : 5288	De M. Guillaume Garot (Nouvelle Gauche - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Accès à l'espace pro CPAM pour les médecins des centres de santé	Analyse > Accès à l'espace pro CPAM pour les médecins des centres de santé.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 08/09/2020 Date de renouvellement : 29/06/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Garot interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l' « espace pro » de la CPAM, réservé aux médecins libéraux. Ce service en ligne, qui s'adresse aux médecins libéraux, leur permet de consulter des informations pratiques sur leur activité, et de remplir des formulaires dématérialisés. Les médecins salariés de centres de santé ne peuvent bénéficier de ce service, alors qu'ils partagent les mêmes obligations professionnelles que leurs collègues libéraux. Aussi, il souhaite savoir si des mesures sont envisagées pour ouvrir le dispositif aux médecins salariés de centres de santé.